

REGLES DE CONDUITE ET DE SECURITE

Les participants doivent suivre les consignes données par les moniteurs et se conformer aux règles usuelles de sécurité et de prudence.

Chaque participant doit prendre part à la vie communautaire du camp (préparation des repas, rangements, vaisselle, etc.).

La consommation de drogues ou d'alcool n'est pas tolérée dans les camps MJSR. En ce qui concerne le tabac, lorsque les représentants légaux sont d'accord, un usage modéré est toléré chez les plus grands. Des modalités (lieux, moments, respect des non-fumeurs, etc.) sont fixées avec les jeunes concernés.

Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participants ne sont pas autorisés dans nos camps (ex : couteaux) et sont immédiatement confisqués par l'équipe d'animation.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le formulaire d'inscription fait état de l'obligation pour les familles de prendre connaissance et d'accepter les conditions générales du 28 février 2018.

FOR APPLICABLE

Pour tout éventuel litige le droit suisse est applicable, le for étant fixé à Genève.

*Le MJSR EST SIGNATAIRE DE LA CHARTE DE
QUALITE DU CANTON DE GENEVE*

Conditions générales du 28 février 2018

Rue Baulacre 8 T +41 22 733 55 13 info@mjsr.ch
CH-1202 Genève F +41 22 733 54 49 www.mjsr.ch

Mouvement
Jeunesse
Suisse
Romande **mjsr**



Conditions générales
Accueils à la jeunesse **2018**

www.mjsr.ch

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

L'inscription se fait sur notre site internet. Un compte client doit être créé lors de la première visite (il permet la bonne gestion des inscriptions et des coordonnées).

L'inscription n'est prise en compte qu'après réception du paiement de la finance d'inscription de CHF 100.00. Cette finance d'inscription peut être payée directement via notre site ou au moyen du bulletin de versement adressé avec notre confirmation. Sans paiement dans les 10 jours à réception de ce courrier, l'inscription sera annulée sans information préalable. Le MJSR se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas, la finance est restituée.

Ce montant de CHF 100.- est déduit du prix du camp mais n'est pas remboursable en cas d'annulation.

PRIX DU CAMP ET PAIEMENT

L'intégralité du prix du camp doit être payée au plus tard un mois avant le départ. A défaut de paiement, l'enfant ne pourra être admis au camp.

Les prix comprennent l'ensemble des prestations prévues au programme ainsi que les déplacements depuis le lieu de départ indiqué au moment de l'inscription. Ils ne couvrent pas les coûts réels du camp qui sont pris en charge par le MJSR.

Les enfants issus d'une même famille (vivant sous le même toit) bénéficient d'une remise de 10%.

ANNULATION

Toute annulation doit être communiquée par écrit un mois avant le début du camp. Sans courrier d'annulation de votre part et au-delà de ce délai, la totalité du camp reste due.

Annulation maladie ou accident

En cas d'annulation pour des raisons de maladie ou accident :

Camps en Suisse :

Un remboursement ne peut avoir lieu que sur présentation d'un certificat médical. :

En cas d'annulation durant les 4 semaines avant le camp : la moitié du prix du camp est remboursée.

Camps à l'étranger :

Pour les camps à l'étranger, les familles doivent obligatoirement être au bénéfice d'une assurance annulation. En cas de maladie ou d'accident, la somme totale du camp reste due au MJSR.

ASSURANCES

Le participant doit obligatoirement être assuré en maladie - accident et la famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

Pour les camps à l'étranger : les assurances rapatriement et annulation sont obligatoires; les enfants doivent aussi avoir une photocopie de la carte européenne d'assurance-maladie.

Les frais consécutifs aux soins médicaux donnés durant un camp par un médecin ou dans un cadre hospitalier sont exclusivement à la charge des responsables légaux du participant et de son assurance maladie et accident.

EVENTUELLES MODIFICATIONS DANS LE PROGRAMME ET/OU L'HEBERGEMENT

Nous nous réservons le droit, si la situation nous y oblige, d'opérer des modifications dans le programme et/ou le lieu d'hébergement du camp sans modification de prix. Nous nous réservons également le droit d'annuler les camps dont le nombre de participants ou de moniteurs n'est pas suffisant. Dans ce type de situation, nous nous efforçons de proposer des solutions de remplacement et remboursons intégralement le prix du camp y compris la finance d'inscription.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ENFANT

Les informations transmises lors de l'inscription doivent être exactes et le plus précises possibles.

En cas de problèmes particuliers concernant la santé ou le comportement de votre enfant, il incombe aux parents de prendre contact avec nous afin que nous préparions de manière optimale les conditions d'encadrement.

RENOVI OU DEPART VOLONTAIRE DU CAMP

Le MJSR se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respectent pas les règles et consignes ou qui perturbent la vie du camp.

Toute information n'ayant pas été communiquée par les responsables légaux au moment de l'inscription et s'avérant nuisible au bon fonctionnement du camp ou au séjour des autres participants peut entraîner le renvoi immédiat du participant.

En cas de renvoi ou de retour volontaire, le prix du camp reste intégralement dû. Les éventuels frais d'intervention seront facturés en sus. Les responsables légaux doivent venir chercher le participant et tous les frais inhérents au retour sont à la charge des familles ou institutions, en plus du prix du camp.

DOCUMENTS D'IDENTITE

Pour les camps hors de Suisse, l'enfant doit être muni d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Si l'enfant devait se voir refuser l'entrée d'un pays faute de présenter les documents exigés par les autorités, il ne pourra être prétendu à aucun remboursement. Les frais de rapatriement étant alors intégralement mis à la charge des parents en sus du prix du camp.

SANTE-VACCINATIONS

L'équipe d'animation prend toutes les décisions utiles concernant les participants, notamment des mesures rendues nécessaires par leur état de santé. En cas de désaccord, le représentant légal l'indique dans la rubrique remarque du formulaire d'inscription.

Le contenu de la pharmacie fournie aux équipes d'animation est consultable sur notre site internet.

Hors des obligations spécifiques aux pays dans lesquels se déroulent les camps, aucune vaccination n'est en principe obligatoire, étant précisé que les vaccinations habituelles sont recommandées.

DROIT A L'IMAGE

Le MJSR est autorisé à utiliser pour son usage interne et externe les photos prises durant les activités (camps, accueils...) par les équipes d'animation ou les personnes mandatées et sur lesquelles pourraient figurer les enfants ou les lieux où se déroulent les activités, et ce dans les limites du respect du droit à la personnalité.

RESPONSABILITES

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégâts sur les effets personnels du participant. Le MJSR décline également toute responsabilité pour les dégâts commis par l'enfant, volontairement ou involontairement, à des objets ou des tiers.

Toute prise et/ou utilisation malveillante, notamment de vidéos ou photos par le participant, sera dénoncée au juge des mineurs.